

Naturalité

La lettre de **FORÊTS SAUVAGES**

n°31 - Novembre 2025

Edito

Bonnes et mauvaises nouvelles.

La folie des hommes transforme le joyau naturel de Białowieża en champ de bataille avec un mur bloquant les échanges de faune. Dans les Vosges, la préservation du grand tétras justifie une sylviculture discutable.

Mais dans le même temps, "Forêts préservées" nous révèle l'existence de 12 000 ha de vieilles forêts dans les Pyrénées dont plus de 200 ha sont déjà protégés. Enfin, en Australie, la forêt de Daintree, âgée de 180 millions d'années, n'a pas souffert de l'absence de gestion !

Gilbert Cochet

Sommaire

HAUTS FAITS

- Forêts préservées /p. 3
- Fonds Nature Impact :
contribuer à la naturalité des forêts de l'Hexagone /p. 5

EN DIRECT DU FRONT

- Białowieża : champ de bataille /p. 8

«IF» LES INDIGNÉS DE LA FORÊT

- Dans les Vosges, dysfonctionnement sur fond de sylviculture
« pro-tétràs » /p. 10

J'AI FAIT UN RÊVE

- La nature sauvage non plus pour nous dépayser, mais pour nous
empayser ! /p. 11

HAUTS LIEUX

- La forêt de Daintree, du haut de sa canopée 180 millions d'années
vous contemplent... /p. 15

PENSÉES SAUVAGES

- En inTerrelation /p. 20
- Mieux comprendre les opinions pour plus de libre évolution /p. 21

BLOC-NOTES

- À ne pas rater /p. 25
- À travers le temps /p. 26

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS /p. 27



© F. Steimer

↑ Crocodile marin de la rivière Daintree où il passe en solitaire
une bonne partie de son temps à se prélasser au soleil

Naturalité

Lettre éditée par *Forêts Sauvages*
4 rue André Laplace, 43000 Le Puy-en-Velay.

Courriel : contact@forets-sauvages.fr
Site web : <http://www.forets-sauvages.fr>

Directeur de la publication : Gilbert Cochet.

Rédacteur en chef : Jean-Claude Génot.

Comité de rédaction : Bernard Boisson, Gilbert Cochet,
Caroline Druesne, Jean-Claude Génot, Jean Poirot.

Conception graphique : Bertrand Dubois.

Remerciements à l'ensemble des auteurs et contributeurs dont Simon Bailly, Bernard Boisson, Sébastien Carboneille, Luce-Eline Darteyron, Coline Drapier, Philippe Falbet, Anaïs Gentit, Sébastien Lezaca-Rojas, Jean Poirot, Gill Steimer, François Steimer, Daniel Vallauri et Jeanne Vasseur.

Photo de couverture : Figuiers étagés dans la forêt de Daintree (Australie) © F. Steimer

Naturalité
est optimisée pour
être diffusée par voie
électronique et lue
à l'écran (Affichage
/ Mode Plein écran),
pour une empreinte
papier minimale.

Hauts
faits

Forêts préservées

Présentation

Le fonds de dotation Forêts préservées a été créé début 2019. Il est actuellement composé d'un Conseil d'administration (les 5 membres fondateurs) et d'un Comité d'orientation de 7 membres, tous bénévoles.

Son objet est de « préserver des écosystèmes forestiers grâce à l'acquisition foncière, notamment dans les Pyrénées, en les soustrayant à l'exploitation forestière, et en les laissant à leur évolution naturelle. » (article 2 des statuts).

Il se joint aux initiatives allant dans le même sens dans les Pyrénées.

A ce jour, 3 structures travaillent en synergie pour contribuer à la création d'une trame de forêts âgées le long de la chaîne pyrénéenne et son piémont via la maîtrise foncière : Nature En Occitanie (NEO), qui porte le programme de l'Observatoire des forêts des Pyrénées centrales et préserve déjà 4 vieilles forêts au moins en partie, le Conservatoire d'Espaces Naturels Occitanie (qui préserve plus de 550 hectares de forêts dans les Pyrénées) et Forêts préservées. Contrairement

aux deux autres organismes qui reçoivent des subventions publiques (notamment à travers le plan Arbre et carbone vivant du Conseil Régional d'Occitanie), les ressources de Forêts préservées proviennent uniquement de dons.

Objectif vieilles forêts

C'est dans les Pyrénées que l'on trouve le plus de vieilles forêts dans l'hexagone, presque 12 000 hectares (chiffres printemps 2025). C'est aussi dans ce massif que les inventaires, débutés en 2011 par le Groupe d'Etudes des Vieilles Forêts des Pyrénées (un groupe informel et pluridisciplinaire d'une douzaine d'écologues forestiers et spécialistes de groupes taxonomiques) sont le plus avancés en France.

Les vieilles forêts, anciennes et matures, constituent pour Forêts préservées une priorité en matière d'acquisition. D'autant que dans la vie professionnelle, 3 de ses



↑ 9 des 12 membres de Forêts préservées, CA de Juin 2025 ;
la préservation des forêts est avant tout une aventure humaine

membres, dont deux membres fondateurs, travaillent actuellement pour NEO, où ils réalisent des inventaires de vieilles forêts. 7 autres membres participent ou ont participé bénévolement à ces inventaires.

Ces expériences permettent de relier les membres, d'être clairs dans les objectifs, d'affiner les prospections. En effet, 10 des 12 membres vivent dans les Pyrénées, de l'Aude aux Pyrénées atlantiques, et y trouvent des « pépites » avec l'œil « vieilles forêts » !

>>>

Le fonds préserve également des forêts ciblées avec d'autres enjeux biologiques : des forêts anciennes refuges d'espèces (vieilles hêtraies têtard par exemple), des sites fréquentés par de grands rapaces, des parcelles sauvages qui deviendront vieilles forêts dans quelques décennies, des îlots de vieux bois stratégiques en matière de continuité de la maturité forestière.

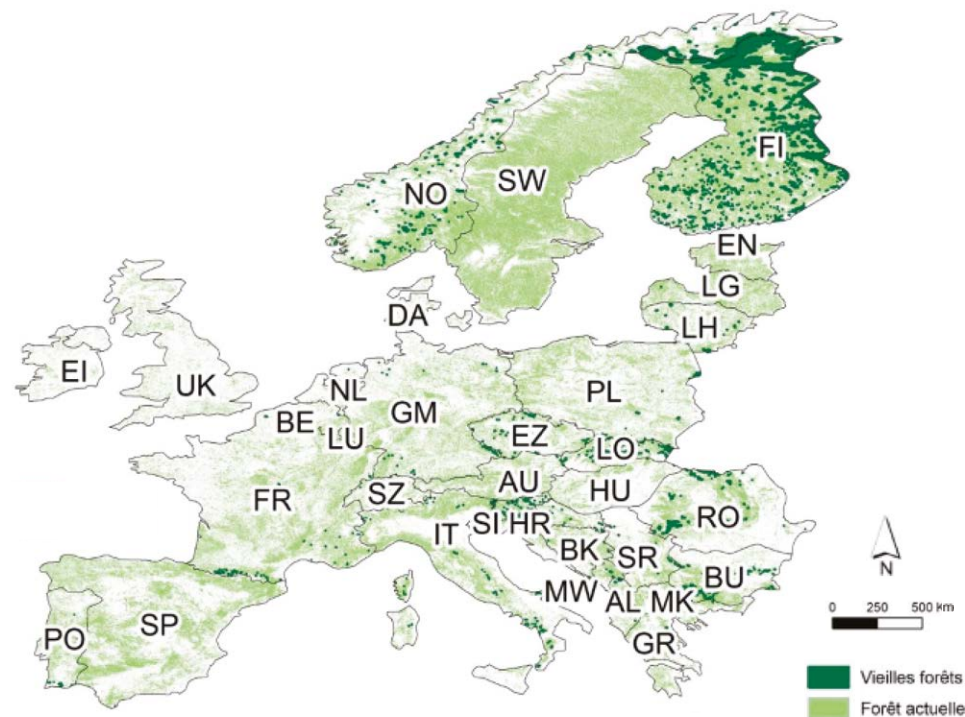
A ce jour (septembre 2025), Forêts préservées préserve 193 hectares sur 16 sites, avec environ 50 hectares en cours d'acquisition. 6 donations ont été faites par des particuliers.

Actions de sensibilisation

Le fonds souhaite une compréhension locale maximale des enjeux, et propose des réunions d'information dans les communes concernées pour répondre aux questions, aux inquiétudes, souvent nombreuses : on touche ici à la propriété, au patrimoine naturel et culturel, à la mémoire.

Les sites ne sont pas nommés sur le site internet, décrits uniquement par « pays », afin qu'ils continuent de servir de refuge pour la flore, la faune et la fonge autochtones sans fréquentation supplémentaire.

Le fonds autorise tous les usages (cueillette de champignons, chasse, etc.), du moment qu'aucun excès n'est constaté (sur-cueillette à des fins commerciales par exemple). Il s'inscrit dans une complémentarité avec une sylviculture la plus éthique possible là où le bois peut être exploité.



↑ Carte des vieilles forêts de Sabatini *et al.* (2021) ;
les Pyrénées concentrent la majorité des vieilles forêts de l'hexagone

La plupart des communes, des usagers, des habitants, accueille favorablement ces actions. D'autres se braquent, se sentent dépossédés, craignent des interdits. Dans une volonté de pacifier les relations, le fonds suspend alors ses prospections et acquisitions dans les communes concernées.

Aujourd'hui, Forêts préservées chemine dans un dynamisme certain : la motivation des membres est là, une prestataire embauchée sur l'équivalent d'un mi-temps vient renforcer l'équipe grâce au généreux soutien d'une

fondation, de plus en plus de particuliers se reconnaissent dans ces actions et y contribuent. D'autre part, avec bientôt 240 hectares préservés en moins de 7 ans, il semble qu'un vent favorable souffle entre les arbres et que la forêt « ouvre grand ses portes ». ■

Philippe Falbet

Pour tous renseignements :
www.foretspreservees.com

Fonds Nature Impact : contribuer à la naturalité des forêts de l'Hexagone

ENSEMBLE,
MISONS SUR LE VIVANT

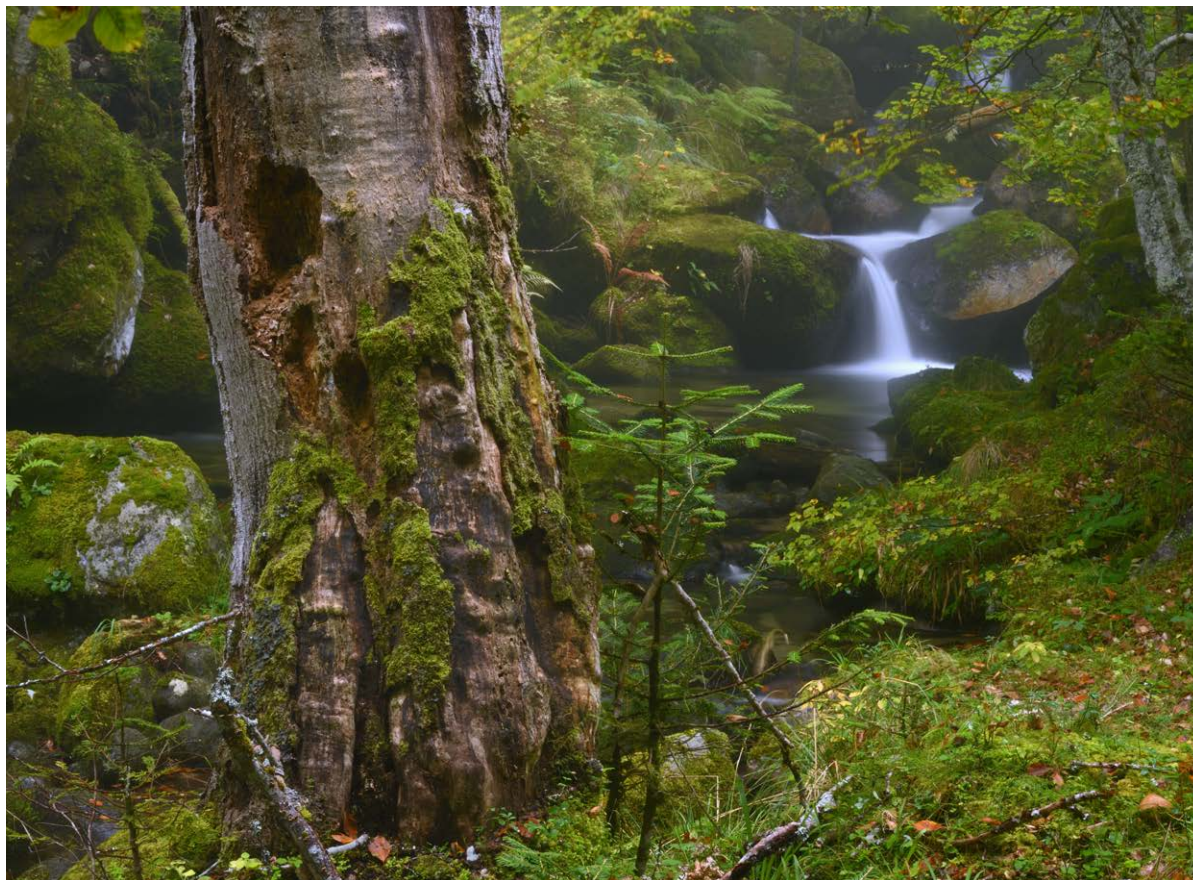
**NATURE
IMPACT**

Le [Fonds Nature Impact](#), lancé par WWF France en 2023, est dédié à la mise en place de pratiques au profit de la nature dans les forêts. Le fonds finance les projets proposés par tous types de propriétaires. Les projets sont suscités par appel à projets réguliers et sont sélectionnés avec le concours d'un comité technique indépendant.

Le fonds est alimenté par des mécénats de contributeurs variés : entreprises et donateurs principalement pour l'instant. Leur contribution est volontaire. Le WWF garantit au mécène un impact sur deux services écosystémiques (la conservation de la biodiversité et la séquestration carbone) mais ne génère pas de crédits cessibles ni de revendication de compensations (crédits carbone ou biodiversité). C'est une contribution faite dans l'intérêt général.

>>>

→
Dans la forêt de Counozouls (Aude)



© B. Bopissou

De premiers résultats concluants

Le premier appel à projets (mai 2023) a alloué 2,9 millions d'euros à [cinq projets](#) retenus pour leur gouvernance rigoureuse, l'ambition de leurs pratiques, le potentiel d'impacts et leur engagement à long terme. Les lauréats sont 28 communes (dont 27 communes du Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de la Région d'Auberive, regroupées pour un projet commun)

et 3 propriétaires privés (un individuel, un syndicat forestier et un Groupement Forestier Citoyen et Ecologique (GFCE)). Tous les projets sont dans des forêts gérées en 2023. Les actions financées permettront d'engager la conversion ou de confirmer une sylviculture en futaie continue et de combler sa lacune classique, en ajoutant une trame de vieux bois (≥ 5 arbres-habitats vivants par ha et $\geq 5\%$ en îlots de pleine naturalité). Tous les projets souhaitent s'engager à maintenir les pratiques

à long terme. A la date d'écriture, 4 obligations réelles environnementales (ORE) ont été signées devant notaire pour une période de 99 ans.

Quelques chiffres donnent la mesure de l'impact. Seront mis en place > 5 400 hectares de pratiques grâce à Nature Impact ; > 16 440 arbres-habitats vivants seront protégés à vie ; 378 hectares de forêts seront placés en libre évolution ; selon la métrique d'impact créée spécialement pour le fonds, l'impact sur la biodiversité équivaut à plus de 56 400 années-hectares¹ de conservation effective de la biodiversité. Des dizaines d'espèces en bénéficieront directement, y compris avec des inventaires et suivis par exemple du Grand Murin, des petites chouettes de montagne, des coléoptères saproxyliques, des lichens... Une séquestration additionnelle, prudemment et très strictement calculée, de plus de 85 500 TCO₂ sera vérifiée durant 30 ans.

Conclusion et nouveau départ

Deux ans après le lancement, une triple confirmation s'impose. Confirmation du potentiel attrait pour les mécènes de projets autres que de "planter des arbres", quand on leur explique bien toute la complexité des outils dont la gestion forestière a besoin face aux enjeux. Confirmation que d'excellents projets sont en germe >>>

¹ Cent années-ha correspondent à 1 ha protégé pendant 100 ans ou bien 4 ha protégés pendant 25 ans. Cette métrique a été créée pour valoriser la protection à long terme indispensable à la conservation de la biodiversité forestière. Espace et temps sont deux dimensions cruciales en écologie forestière, aux côtés de la naturalité.

LA JUSTE RÉTRIBUTION D'UN SERVICE RENDU PAR LE FORESTIER

Le moteur technique du Fonds Nature Impact est le paiement de pratiques bénéficiant aux services écosystémiques d'intérêt général (PSE). Un forestier peut choisir volontairement de laisser certaines zones en libre évolution, de plus diversifier les essences, de retarder les âges d'exploitabilité. Il agit ainsi dans son intérêt propre, la biodiversité faisant partie de l'assurance-vie de son patrimoine et de sa production. Il agit également en faveur de l'intérêt général, pour renforcer la biodiversité ou la séquestration carbone à un niveau qui peut pénaliser ses intérêts financiers. C'est cet écart que rémunère un PSE. Il est calculé à partir des coûts de mise en place



↑ Trame d'arbres-habitats vivants dans les forêts du SIGFRA (Haute-Marne)

© B. Boisson

d'une pratique bénéfique, ou du manque à gagner que la pratique génère. Les pratiques doivent être clairement bénéfiques à l'intérêt général, additionnelles, estimées au juste prix, sans effet d'aubaine. Pour cela, des outils ont été mis en place. Par exemple, un référentiel des pratiques définit de façon précise l'éligibilité aux [11 pratiques finançables](#) (pleine naturalité, arbres-habitats vivants, restauration de ripisylves, conversion à la futaie continue...) ; une instruction fine des coûts est réalisée sur des principes économiques clairs.

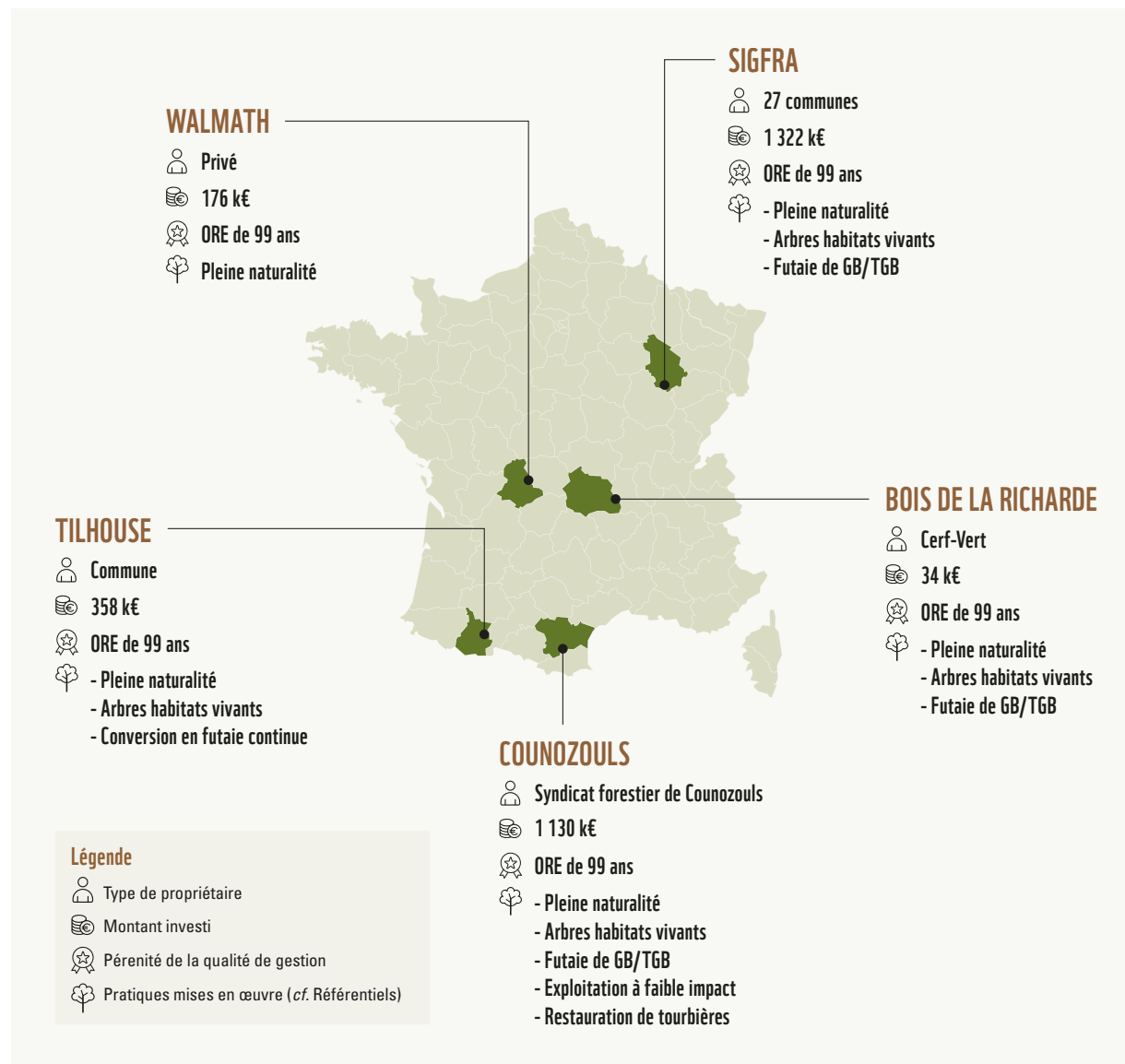
▶ [Tout comprendre sur les PSE en 3 minutes](#)

dans les têtes des propriétaires forestiers, de toute nature (privés, GFCE, communes), de toute région, de toute taille (de 25 à plus de 4 000 ha). Confirmation enfin que le Fonds Nature Impact, tel qu'il a été conçu en 2023, est bien à même de mettre en relation une offre de mécénat et une offre de projets, avec une certaine efficacité financière (> 70 % du financement va sur le terrain).

Le budget est limité et la compétition est rude. Les résultats sont d'excellents exemples de ce que l'Etat ou les ministères pourraient promouvoir à plus grande échelle : orienter au mieux les (rares) financements publics et maximiser l'impact de ceux apportés par des mécènes volontaires pour appuyer des projets qui ont du sens pour la nature et le climat à la fois.

En mars 2025, un second appel à projets a été lancé. Disposant d'un budget de 2 millions d'euros, il a suscité 62 projets pour un budget cumulé dépassant les 20 M€. La grande qualité des projets a nécessité une sélection très rigoureuse. Les projets retenus sont très variés : extension de réserve, protection de lambeaux de vieilles forêts, mise en place de trames d'arbres habitats (5 à 25/ha) et d'îlots de pleine naturalité (5 à 20%), conversion en futaie continue... Les projets lauréats seront publiquement annoncés très prochainement. A suivre. ■

Daniel Vallauri, Luce-Eline Darteyron,
Anaïs Gentit, Simon Bailly
Fondation WWF France



↑ Les 5 projets sélectionnés en 2023

En direct
du front

Białowieża : champ de batailles



© Wikimedia, Licence de documentation libre



Barrière à la frontière entre la Pologne et le Belarus 20-9-2023,
Ministère de la Défense de Lituanie

Ce n'est pas nouveau, la forêt de Białowieża est une fois encore au centre de toutes les attentions. En moins de 10 ans, elle aura connu bien des vicissitudes.

En 2017, les propositions du Gouvernement en réponse à la « crise du scolyte de l'épicéa » ont mené à un bras de fer musclé opposant l'administration et les politiques aux écologistes et scientifiques. Celui-ci s'est terminé grâce au verdict de la Cour de Justice de l'Union européenne imposant à la Pologne de stopper les coupes, ce qui constitue une intéressante jurisprudence pour la libre évolution dans le cadre de Natura 2000.

A peine le calme revenu, l'apport massif de migrants organisé par les autorités biélorusses commença : il généra une terrible crise humanitaire et sema un peu plus la pagaille dans l'Union européenne autour de la question des migrants. La construction du « mur » destiné à les retenir a attiré l'attention, chacune des étapes de construction se révélant tour à tour inefficace pour empêcher les passages. D'abord constitué de grillages et de « concertina » (fils barbelés militaires constitués de lames coupantes), régulièrement rehaussés, le dispositif se révéla perméable aux passages. Il fut alors décidé >>>

de construire une assise en béton surmontée de lames métalliques étroites et élevées. Un tronçon de 186 km de mur divise la forêt polonaise et biélorusse.

La succession de ces dispositifs se révéla non seulement meurtrière pour les humains, mais également pour la grande faune. Des images de cerfs ou de lynx morts prisonniers des barbelés ont circulé, les domaines vitaux des bisons ou des élans sont coupés en deux, les échanges génétiques dans des populations déjà précaires sont supprimés.

Une étude publiée récemment¹ a étudié l'impact de la construction de cette barrière et de la route qui la longe, et du trafic de camions et de véhicules militaires qui l'ont empruntée (jusqu'à 133 véhicules par jour et environ 2 870 véhicules au total entre mars et juillet 2022). Outre des dommages aux arbres, le nombre d'animaux tués sur la route a fortement augmenté (l'étude a comptabilisé 2,67 vertébrés tués par km entre mars et octobre 2023).

Depuis le début de la guerre en Ukraine, la situation s'est encore aggravée. En réponse aux menaces russes et biélorusses, la Pologne participe au déploiement d'un « Bouclier de l'Est ». La construction de nouvelles routes va bon train, dont on dit qu'elles serviraient à acheminer plus rapidement les militaires et leurs blindés à l'orée des frontières. A l'opposé de cette stratégie, des

scientifiques plaident pour la restauration de milieux naturels, notamment des tourbières, qui ont par le passé prouvé qu'elles étaient de bien meilleurs remparts contre la progression des blindés et des armées.

Pour contrebalancer ces mauvaises nouvelles, il faut mentionner des avancées dans une protection plus étendue du massif. Suite à l'élection d'un gouvernement plus progressiste en 2023, on trouve actuellement à des postes clefs du ministère, de l'administration et du parc national, des figures historiques de ce combat. L'objectif de production dans le massif laisse progressivement place aux fonctions écologiques et récréatives. Les forces vives travaillent à la constitution d'un nouveau plan de gestion du site classé par l'Unesco, qui pourrait officiellement fonder ce principe.

Finalement, la principale pression sur la forêt de Białowieża reste les sécheresses à répétition. Les majestueuses aulnaies et les tourbières s'assèchent inexorablement, de nombreux arbres montrent des signes de fragilité, les espèces boréales se raréfient. La forêt entame une nouvelle phase de transformation dont on ne connaît pas encore la destination. ■



© Forêt & Naturalité

↑ Tourbière

¹ Nowak K., Richards S.A., Żmihorski M., Selva N., Wiktoruk A., Gutiérrez-Zapata S. & Jaroszewicz B. 2025. Footprint of state border infrastructure extends beyond the border : Tree damage and roadkill along a road in Białowieża Forest, northeastern Poland. *Biological Conservation*, Volume 310.

Sébastien Carbonnelle
et Sébastien Lezaca-Rojas
Forêt & Naturalité asbl

Dans les Vosges, dysfonctionnement sur fond de sylviculture « pro-tétras »



↑
Exploitation forestière en pleine zone "interdite d'accès", 2025

La forêt domaniale de Saint-Antoine, située en Haute-Saône, est l'une des plus sauvages et escarpées du massif vosgien. Depuis plus d'une trentaine d'année, elle fait l'objet de divers classements et mesures de protection, visant notamment à sauvegarder le Grand Tétras :

- classement en Réserve de chasse (543 ha en 1951, puis 954 ha en 2005)
- classement par Arrêté de Protection de Biotope « tétras » (2 276 ha en 1990)

- classement en Réserve biologique (652 ha en 1984, puis 1 484 ha en 1992)
- classement en Réserve naturelle nationale (2 260 ha en 2002)
- classement en Zone de Protection Spéciale Natura 2000 (2 062 ha en 2005)
- classement en Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 (2 482 ha en 2009).

On peut s'interroger sur la portée d'une telle concentration de classements (souvent superposés) qui n'ont malheureusement pas empêché la population locale de coq de bruyère de s'étioler, pour finalement disparaître (aucun coq observé depuis 10 ans).

En 2018 et après avis unanime du Comité consultatif de la réserve naturelle, un ultime zonage a été établi par arrêté préfectoral : deux « zones de protection renforcée » (ZPR), avec à la clé une mesure claire, affichée sans ambiguïté par des panneaux disposés tout le long du périmètre : « Accès interdit à toute personne toute l'année ». Une mesure radicale, qui concerne ici seulement 160 ha, mais qui constitue certainement une

authentique rareté dans le paysage actuel de la protection de la Nature en France.

La constitution de « ZPR » peut apparaître aujourd'hui comme une solution inévitable pour empêcher la disparition définitive de certaines espèces particulièrement menacées. Sous réserve cependant que la mesure s'applique effectivement à tous et à toutes. Visiblement, ce n'est pas le cas à Saint-Antoine : en septembre 2025, une exploitation forestière était réalisée en pleine zone interdite !

Il semble tout-à-fait anormal, sinon choquant, que les activités forestières restent permises là où l'accès est interdit « à toute personne toute l'année ». Officiellement, il s'agirait de continuer à « améliorer le biotope » et « ouvrir des clairières ». En réalité, il est permis de s'interroger sur la vocation finale de ces opérations, jamais évaluées.

Face à la disparition du grand tétras dans les Vosges, il importe que les gestionnaires comme l'ONF et le Parc naturel régional des Ballons changent radicalement leur vision et promeuvent enfin des réserves dignes de ce nom, c'est-à-dire des zones où la nature est laissée à sa libre évolution, sans aucune intervention. Des « ZPR » et des « zones de quiétude », oui, ... mais sans tracteurs forestiers ni chasseurs ! ■

Jeanne Vasseur

J'ai fait
un rêve...

La nature sauvage non plus pour nous dépayser, mais pour nous empayser !

Le tourisme a franchi un seuil critique pour drainer tous les besoins de compensation du mal-être existentiel des sociétés. Il s'entrevient notamment par une dynamique partant du buzz des réseaux sociaux, auxquels répondent les compagnies low cost et les locations via airbnb. Les grandes cités patrimoniales et la nature d'évasion sont distinctement impactées. Canalisations, restrictions, « écologie punitive »... *deviennent des mesures compensatoires des besoins de compensation* ! Ainsi sommes-nous aspirés dans le vortex de la compensation. Ni peuples, ni élus, ni managers territoriaux, ni écologues, ni naturalistes, ni médias, ni professionnels du tourisme ou du BTP... ne répondent à cette déferlante, en cherchant vraiment à comprendre notre société dans sa crise existentielle de fond. Les mentalités sont « scientifiçantes », technico-techniques, pratico-pratiques, « profitonnelles », militantes du copié/collé d'experts écologues, mais pourquoi sont-elles à ce point à l'unisson pour éluder les observations psychologiques !? Pourquoi un manquement aussi magistral ?

Est-ce là un consensus résigné au déni ? Est-ce une auto-censure militante par rapport à la filtration d'écoute des décideurs ? Est-ce une infirmité collective à exprimer le sensible ? Est-ce sans appel ? Les besoins de compensation induisent la cancérisation de l'économie. Comment pourrait-on alors être capable de s'en guérir et de restituer un pays heureux ? Aussi cet appel enjoint les médias à ne pas éluder ce diagnostic de fond !

La crise existentielle de société s'entrevient, entre autres, dans **une perte d'intimité** dans les comportements de masse et par l'**assèchement hyperfonctionnel des « environnements » à usage humain**. En regard de quoi, la nature rendue à sa libre évolution sera d'autant plus convoitée comme la dernière échappatoire. Le besoin de nature et le besoin d'espaces intimes se confondent mais pour sortir de la déferlante déprédatrice de la compensation, il nous faudra les discerner.

Les besoins de compensation d'une société sont proportionnels au déclin de ses arts de vivre et de sa maturation. Donc, on ne peut dissocier au niveau des décisions régionales, la restitution d'espaces naturels en libre évolution de la prise en compte d'une population ayant, consciemment ou incon- >>>



© B. Boisson

← En Île-de-France, la disparition des guinguettes aux abords des forêts au profit de résidences à valeur spéculative impose une rupture visuelle abrupte où disparaît l'interface entre la convivialité d'une société et l'intimité paysagère au profit d'une compétitivité d'accès à la vue sur « la nature »

© B. Boisson



→ En Bretagne, pour photographier la wilderness, je conseille de prendre un objectif macro et chercher entre deux lotissements. On trouvera quelques relents de nature grâce aux espaces classés par le Conservatoire du Littoral

sciemment, besoin de cette qualité de lieux dans ses environnements de proximité pour se « ressourcer » ou mieux, se réenraciner. Autrement, une société compensera par des exutoires. En effet, plus une société désapprend à vivre en contemplation, plus elle assimilera la nature tels des espaces vacants de gratuité répondant aux fonctions d'exutoire et de compensation... Se libérer de cette superficialité amène la société à murir sa sensibilité dans la perception consciente des cycles de la nature jusqu'à retrouver son rapport poétique au monde !

Je rêve donc d'une société où l'on transmue tous les besoins de compensation par une contemplation non aplanie à une consommation lapidaire du « beau » ! Cela suppose une maturation citoyenne ravivée dans ses arts de vivre pour veiller à l'intériorité d'ambiance des paysages habités, ou côtoyés.

Aux élus et aux professionnels d'avoir la bienveillance de ne plus leurrer les citoyens par des pseudos « enquêtes publiques » permettant d'identifier les contestataires au lieu de réviser avec humilité leurs

projets selon les aspirations existentielles et légitimes de santé physique et mentale inhérentes au vécu des lieux. Qu'une société soit très loin de savoir l'exprimer ne veut pas dire qu'elle soit hors impacts !

Les professionnels et la population sont à ce point acculturés dans la **contemplation reconnue comme science, art, et arts de vivre dans la maturation des perceptions** que le chemin de cure restera long pour tous ! C'est ainsi qu'il importe de restituer des espaces sanctuarisant l'intimité paysagère en enchevêtrement aux lieux de la vie quotidienne pour ne pas aller compenser ailleurs le paysage défloré à sa porte. Une assistance culturelle révélant la société dans son lien avec la nature est indispensable. Mais évitons qu'une culture vivante communiant avec une nature vivante, nous incite à aller chercher vers un hypothétique ailleurs ce qui n'existe plus à sa porte. En effet, les écrivains voyageurs succédant aux écrivains du terroir, peuvent nous induire à conclure que les lieux de nature et les lieux de culture étant devenus géographiquement éclatés, il nous faut alors augmenter notre empreinte carbone pour s'acheminer des uns vers les autres !

A noter qu'un champ d'arbres (dit « futaie régulière monospécifique ») est monogénérationnel car désormais une seule génération de sylviculteurs suffit pour encadrer son cycle d'exploitation. Et là, peu importe la maturité des anciens et la conscience des générations futures chez les humains !... De même, quand une ville est gérée comme un parc immobilier, et non plus >>>

comme une communauté de citoyens et de nature, on assiste alors à des coupes rases urbaines à l'instar de celles pratiquées en forêt pour lever d'autres chantiers. Comme on dit « tel chien, tel maître », on peut dire « telle forêt, telle société » ! Et encore, si tant est que la société n'ait pas été définitivement mise sous tutelle par les professionnels d'une économie malade !

Au-delà, je rêve d'arbres multicentenaires, non plus sauvegardés pour être uniquement « des arbres bio », mais pour être des témoins organiques de la maturité transgénérationnelle rappelant à l'humain qu'il peut finir ses vieux jours comme un sage, et non plus comme

un senior alzheimerisé. Cela suppose une répartition géographique de leurs présences davantage imbriquée aux lieux familièrement fréquentés par l'humain, et non plus sécularisée à l'écart en îlots de sénescence comme les « vieux » dans des EHPAD. Car les indicateurs écologiques trop statisticiens ne prennent pas en compte la valeur de leur emplacement par rapport aux nécessités de réenracinement humain. Non point qu'il faille des arbres-monuments aux carrefours, mais il importe de pouvoir les sentir également présents dans des replis paysagers abondamment immiscés dans le tissu urbain et rural. Cela suppose, non plus une gestion éco-technocratique des territoires, mais une aspiration

plus existentielle, plus aimante, et plus civilisatrice de nous reconstituer *des lieux de réenracinement* dans lesquels nous sommes aussi partie prenante dans notre art de veiller à *la profondeur paysagère*. Dès lors, je voudrais m'entendre dire à un arbre comme à un être humain : « tu es dans la solennité de ta maturité car tu as été aimé pour ce que tu es et non pour l'intérêt que tu représentes ». Je rêve d'un pays où on ne s'oriente pas uniquement vers des réserves naturelles tels des zoos-arboretums pour conserver des écosystèmes et muséifier la « biodiversité » ; mais vers le droit de méditer un paysage profond rendu à la poésie de sa

maturité et de ces cycles, non loin de lieux d'habitation. A ce titre, l'assimilation de la nature en libre évolution dans des espaces interstitiels de nature en ville comme à Brest me semble mériter attention. Il y a donc des initiatives en germe. Elles sont toutefois trop en deçà du quota pour nous rappeler vers notre rééquilibrage conscient.

Je rêve aussi d'une inversion dans la mentalité managériale des villes, où l'espace vert ne soit plus l'espace restant que l'on habille hâtivement de plantes décoratives et « désécosystémisées » dans un quartier hors-sol jailli de la conception virtuelle de la 3D mais tout au contraire, un espace garanti dans sa maturité arborée pour inspirer en toute prévalence l'architecture riveraine comme si on sentait enfin l'habitant intérieurement habité par la nature qu'il côtoie. Car jusque-là, à l'inverse, l'ignorance, les bévues et le mépris se sont accumulés dans des contextes frénétiques de spéculation foncière et de gentrification des quartiers aux abords de zones vertes. Cet opportunisme de promoteur ne fait que spéculer sur les besoins de compensations avides de verdure. En vérité, cette mentalité se moque de la restitution de terroir, de naturalité, et du besoin réel de réenracinement humain. Elle ne fait qu'accroître l'ordre de préséance des besoins de compensation sur la nature des nantis sur les personnes précaires, en regard de quoi la crise de déracinement de notre société n'est nullement résolue. **L'art de vivre contemplatif dans les interfaces paysagères entre les milieux naturels et les lieux humainement habités >>>**

A Findhorn en Ecosse, un exemple d'habitat parmi d'autres imaginables où l'humain cherche moins à habiter la nature pour avoir la vue qu'à être intérieurement habité par elle ↓



constitue un indicateur réel pour révéler si nous avons su résorber, ou pas, la coupure humain/nature, malgré des milieux naturels relativement conservés. S'ensuivront alors que les besoins réactifs de compensation s'avèreront à leur tour des indicateurs d'échec à ne pas avoir pris en compte l'aspect psychologique de cette coupure humain/nature. Ces faits mettront en responsabilité les conditionnements mentaux des professionnels à ne toujours pas vouloir déroger à leurs manquements ! Ainsi, mieux vaudrait écouter les lanceurs d'alerte qui savent formuler des diagnostics « écopsychologiques ». Car laisser sans réponse le mal-être de déracinement de notre société, nous entraîne à dilapider des milliards d'euros sur des projets du BTP à revers des nécessités. Dès lors, pourquoi ne s'en avise-t-on pas expressément quand on s'alarme de l'endettement du pays ?

Je rêve donc à la multiplicité d'espaces naturels de maturité arborée et de libre évolution sciemment intriqués dans le tissu rural et urbain, pas uniquement pour des argumentaires de « régulation climatique » et de « biodiversité » mais aussi parce que s'il n'y a plus de lieux de proximité pour apprendre à résorber la coupure humain/nature de la société, et la coupure mental/vital chez les professionnels, alors, tôt ou tard, les sites classés au titre de la nature deviendront encore plus sujet au déversoir des besoins de compensation ! Ou alors, nous aurons encore plus de mal à en conserver d'autres. Puissent ainsi ces lieux de proximité se risquer à la libre circulation humaine pour inciter



© B. Boisson

← Dans le Maramures (Roumanie) les traditions étaient plus en avance que ne le sont les techniques alternatives du bâtiment en France par l'usage combiné du Bois, de la Terre et de la Paille (BTP !)

une population à s'éveiller, et à s'auto-responsabiliser dans sa fréquentation, sans se faire zombifiée par la canalisation. Il s'agirait alors de sites pédagogiques, thérapeutiques, redonnant inspiration aux arts et aux arts de vivre des populations ; ce qui accentuera aussi la compréhension et le désir d'avoir ailleurs des lieux bien moins fréquentés et davantage dédiés à la protection de leur intégrité écosystémique. Mais surtout, cette « transition » nécessite une assistance lucide de tous dans la totalité du processus. ■

Bernard Boisson

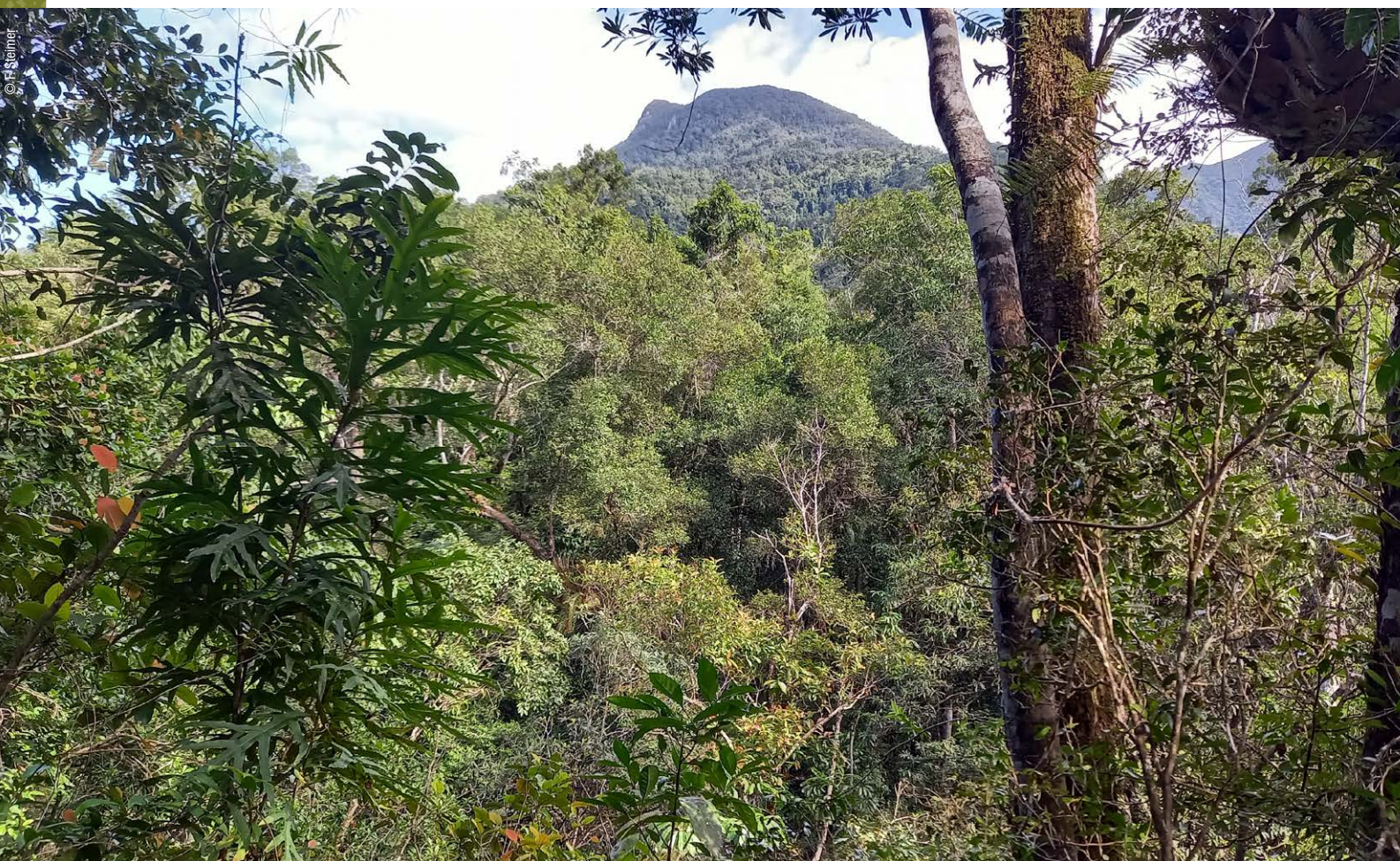
www.naturerimordiale.org

www.foretcitoyenne.org

foretprimordiale@free.fr

La forêt de Daintree, du haut de sa canopée 180 millions d'années vous contemplent...

.....



Située en Australie au nord-est du Queensland, la forêt de Daintree est la plus ancienne forêt tropicale du monde. Elle renferme un des plus riches et plus anciens écosystèmes forestiers de la planète. Il y a 180 millions d'années elle faisait partie du super-continent appelé Gondwana. Lors de l'éclatement de celui-ci, la forêt originelle a résisté à la dérive des continents qui forma les pays actuels de l'hémisphère sud. Elle a également survécu aux bouleversements géologiques et climatiques successifs et évolué pour se retrouver en partie miraculée le long du grand escarpement non loin des côtes du Queensland et du nord de la Nouvelle-Galles du Sud. De nos jours, la forêt de Daintree en constitue un des reliquats les plus remarquables. Elle apporte un témoignage sur l'écologie et l'évolution de sa faune et de sa flore actuelles, qui se sont adaptées au cours des siècles mais dont certaines espèces sont >>>

← La canopée de la forêt de Daintree est un toit vert si dense que le soleil ne peut pratiquement pas atteindre le sol

restées très proches de leur forme primitive. Depuis le 19^e siècle, elle doit son nom, tout comme la grande rivière qui la traverse, en hommage à un géologue anglais Richard Daintree qui pourtant n'y a jamais vraiment mis les pieds. C'est aussi de cette période que datent les premières exploitations minières et forestières ainsi que les défrichements à des fins agricoles, puis dans les années 70 la construction d'une route et l'apparition de projets d'urbanisation qui ont soulevé de vives contestations.

Heureusement l'exploitation forestière sera interdite en 1987 et cette magnifique forêt deviendra Parc National en 1988, s'étendant sur 73 500 hectares de part et d'autre de la rivière Daintree entre Cape Tribulation et Mossman Gorge. La même année, elle était classée patrimoine mondial de l'UNESCO. Puis, en reconnaissance de leurs droits et de leurs liens ancestraux avec cette forêt, un accord historique est intervenu en 2021 entre la tribu des Kuku Yalanji et le gouvernement du Queensland, qui rétrocédera à ce peuple autochtone 160 000 hectares de forêt, dont le Parc National de Daintree pour lequel une gestion est dorénavant assurée conjointement par les aborigènes et les services des parcs nationaux du Queensland.

La forêt de Daintree s'étale le long d'une chaîne de montagnes sur des altitudes diverses allant des basses terres côtières à des sommets jusqu'à 1 300 m de haut, comme le Thornton Peak. Ces montagnes piègent les nuages venant de la mer qui déversent ensuite d'abondantes précipitations, notamment pendant la saison humide de décembre à mars qui peuvent atteindre en moyenne 3 à 4 000 mm/an.

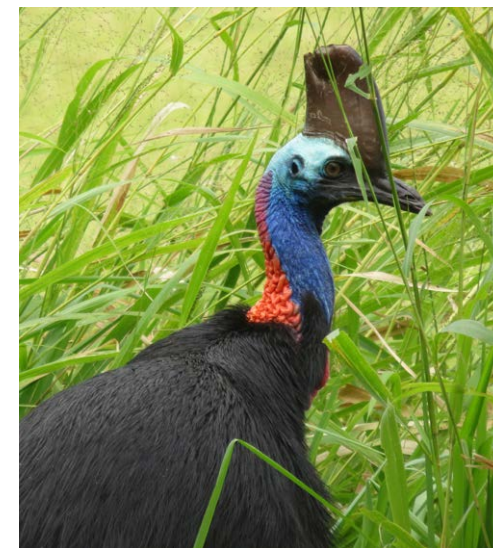
Pas étonnant alors que la végétation puisse se développer et créer une biodiversité exceptionnelle composée de plus de 3 000 espèces de plantes, dont 920 arbres, ainsi que des milliers d'espèces animales dont 1 200 d'insectes. Cette forêt accueille 70 animaux et 700 plantes qui sont endémiques du nord-est du Queensland et par ailleurs elle contient des lignées végétales et animales originaires du Gondwana dont beaucoup n'ont survécu qu'ici. C'est le cas par exemple du fameux arbre « Idiot fruit » dont l'appellation provient d'une mauvaise traduction de son nom latin *Idiospermum australiense*. Cet arbre d'apparence normale est pourtant le plus ancien et le plus rare arbre à fleurs du monde. De même pour le casoar, cet oiseau dit primitif assez proche parent de certains dinosaures aviaires. De nos jours, il joue un rôle central dans la régénération de la forêt en ingérant des fruits



↑ Fleur de l'arbre « idiot fruit » qui produira la plus grosse graine des arbres d'Australie de la taille d'un poignet

souvent tombés à terre et provenant d'environ 240 espèces végétales différentes dont il dispersera les graines dans ses déjections à travers le milieu.

Le contraste est manifeste entre la luxuriance de la voûte forestière, qui profite des précipitations et des radiations solaires, et le sous-bois moins ensoleillé, moins arrosé et donc moins riche ; pareil pour la faune qui est plus abondante dans la canopée que dans les strates basses. « On a l'impression de deux forêts l'une sur l'autre », pour citer Francis Hallé.



↑ Inapte au vol et pouvant peser jusqu'à 70 kg le casoar est en revanche capable de courir à 50 km/h

En parcourant cette forêt, on découvre un dédale de végétaux, avec de grands arbres dont les plus hauts sont les deux espèces de pin kauri (45-50 m, avec des cas extrêmes de 70 à 80 m) et des troncs à leur base de 2 à 3 m de diamètre et pouvant vivre jusqu'à 500 ans. A la vue de ces arbres majestueux qui percent la canopée, on se sent tout petit, humble, mais prêt en les touchant à recharger un peu nos batteries avec l'énergie qu'ils ont accumulée depuis tant d'années. On trouve ensuite les arbres de taille moindre vivant moins longtemps dont les cimes forment la canopée : ce sont le cèdre rouge d'Austra- >>>

lie, l'acajou à éperons, le chêne tulipe rouge, l'arbre ylang ylang, le châtaignier de Morton, le figuier étangleur, l'érable de Daintree, le casoar satinash (un eucalyptus), etc. Certains d'entre eux ont des contreforts qui peuvent atteindre 2,5 m de haut et des racines apparentes impressionnantes, assurant leur stabilité et leur approvisionnement en nourriture. Leurs troncs servent de support à des lianes gigantesques qui partent vers le haut à la recherche de la lumière et des mousses, des lichens, des épiphytes à orchidées ou à fougères ainsi que des plantes cauliflores dont les fleurs et les fruits poussent à même le tronc ou sur les branches. On y observe également des palmiers à éventail, royaux et grimpants, des fougères arborescentes. Près des cours d'eau et des zones marécageuses, on rencontre des pandanus et des arbres papier, tandis que les palétuviers se développent dans les mangroves. La strate arbustive est composée entre autres de plusieurs espèces de gingembre, de pruniers du casoar, de cycas, de lauriers de cuivre... Enfin, la présence d'arbres morts sur pied est d'un très grand intérêt pour la biodiversité (source de nourriture et refuge), tout comme ceux tombés à terre qui, décomposés par de nombreux invertébrés et champignons, enrichissent l'humus où poussent par endroit les curieux champignons bioluminescents.



© F. Steimer

↑ Les racines-contreforts sont fortement aplaties latéralement et poussent en forme d'étoile autour du bas de l'arbre



© F. Steimer

↑ Deux fougères « nid d'oiseau » ces plantes épiphytes constituent des micro-habitats pour les insectes et des lieux de nidification pour les petits passereaux

Les cours d'eau constituent des couloirs lumineux et des corridors écologiques vitaux pour le déplacement et la survie des espèces aquatiques et servent d'eau potable pour la faune locale, comme c'est le cas des eaux cristallines de la rivière de Mossman qui ruisselle sur les rochers. Jusqu'à son embouchure dans l'océan Pacifique, la grande rivière de Daintree accueille notamment sur ses rives des crocodiles, des martins-pêcheurs, des aigrettes, des hérons bihoreau cannelle qui viennent pêcher ici dans les eaux poissonneuses. Mais ces cours d'eau peuvent être dévastateurs lors d'importantes inondations suite à des fortes pluies ou à des cyclones qui ne sont pas rares dans la région. Ces phénomènes météorologiques peuvent modifier en partie le milieu forestier en créant localement des trouées et des glissements de terrain.

Le long de la côte, les mangroves protègent de l'érosion et filtrent l'eau en la débarrassant des débris végétaux, de la matière organique et d'éventuels polluants emportés par les cours d'eau et les eaux de ruissellement. Elles produisent ainsi une eau limpide qui fournira des nutriments pour alimenter la Grande Barrière de Corail située à une vingtaine de kilomètres de là et qui elle aussi est classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. A l'inverse, le récif coral- >>>

lien génère de la condensation qui, combiné à des courants ascendants, donnera naissance à des nuages abondants qui déversent des pluies bienfaisantes sur la forêt. Les mangroves constituent également des nurseries pour les poissons dont les surprenants gobies marcheurs (poisson amphibie) et les poissons archer qui chassent leurs proies (insectes et araignées) en leur projetant un jet d'eau pour les faire tomber à l'eau. Elles sont aussi l'habitat apprécié des crocodiles qui sont adaptés à l'eau douce comme à l'eau salée.

La forêt offre beaucoup d'abris et de la nourriture en quantité aux animaux. Ils y sont nombreux mais difficiles à observer car ils se camouflent dans la végétation ou se trouvent dans la canopée et sont souvent nocturnes. En journée, le chant des oiseaux, la cacophonie des cris de certains animaux, la stridulation des insectes, les traces... révèlent leur présence. Au sol, la brève versicolore (un passereau), le rat-kangourou musqué et le bandicoot (des marsupiaux), deux espèces de mégapodes (de Reinwardt et la talégalle de Latham), des oiseaux qui pondent leurs œufs dans d'énormes nids faits de feuilles, de branches et de terre, pour les délaissés ensuite, les œufs n'étant couvés que par la chaleur de décomposition des végétaux. Puis pro-

gressivement vers la canopée, le paradisier de Victoria, le souimanga à dos vert, l'oiseau jardinier oreillard, le dragon de Boyd (un iguane), le python améthyste (plus grand serpent d'Australie avec ses cinq mètres de long), les grenouilles et les serpents arboricoles, le phalanger au pelage rayé (un marsupial), plusieurs espèces de chauve-souris dont la roussette à lunettes, le kangourou arboricole de Bennett, le psittacule double œil (un perroquet) et trois espèces de pigeon frugivore - le ptilope magnifique, le carpophage blanc et celui à double huppe. Sans oublier un peu partout des araignées et une multitude d'insectes, dont les superbes papillons Ulysse qui avec leur couleur bleue métallique scintillent entre les arbres et au-dessus des cours d'eau comme des petits anges bleus.

Les interactions entre les animaux et les plantes dans le milieu forestier tropical sont nombreuses et pour bien les comprendre et d'en savoir beaucoup plus sur le sujet, nous vous recommandons la lecture des écrits de Francis Hallé¹. >>>

¹ *La condition tropicale*, Francis Hallé, Actes Sud, 2010
Plaidoyer pour la forêt tropicale, Francis Hallé, Actes Sud, 2014

Le radeau des cimes, 30 années d'exploration des canopées équatoriales, Francis Hallé, Dany Cleyet-Marrel, Gilles Ebersolt, Olivier Pascal, Actes Sud, 2021



↑ Le paysage forestier est magnifié par la présence de rivières aux eaux tumultueuses



↑ La mangrove constitue le terrain idéal pour les palétuviers capables de prospérer dans la zone de balancement des marées et de résister aux grandes amplitudes de niveaux d'eau

Une fois immergés dans ce « désordre » végétal, pourtant très organisé, nous sommes émerveillés par la force de la Nature qui nous entoure, mais la vigilance reste de mise en raison d'animaux ou de plantes potentiellement dangereux. La forêt de Daintree avance jusqu'au littoral bordé de plages de sable blanc et des eaux claires de l'océan. Mais attention, la baignade y est strictement interdite en raison de la présence des crocodiles et des méduses mortelles. Cependant, le risque est quasiment inexistant si on respecte bien les consignes et si on reste sur les sentiers et les caillebotis.

La forêt de Daintree est un exemple de la patience et de la minutie de la Nature, c'est l'ouverture vers un autre monde... le mieux que puisse faire l'homme est de la comprendre et la respecter.

L'avenir de la forêt de Daintree va dépendre de la sensibilisation des communautés locales pour sa protection (environ 600 personnes y vivent en permanence, la plupart en limites du Parc), mais aussi de la maîtrise du tourisme (environ 400 000 visiteurs/an), du contrôle des espèces invasives (crapauds buffles, cochons sauvages, fourmis électriques et de certaines plantes comme l'ipomée).



↑ Cap Tribulation, là où la forêt rencontre l'océan

Le réchauffement climatique est un autre danger. Comme toutes les forêts tropicales, celle de Daintree est essentielle pour la régulation du carbone afin de diminuer l'effet de serre. Malheureusement, elle subit également les effets du réchauffement climatique qui réduisent sa capacité de photosynthèse². Par ailleurs, elle porte encore les stigmates d'exploitations forestières et agricoles. Aussi plusieurs organisations environnementales se sont données comme mission de racheter des endroits déboisés et de les planter avec

des essences forestières locales. Une fois réhabilitées, ces zones seront reliées à la forêt environnante ou pourront servir à la création de corridors écologiques pour faciliter le déplacement des animaux et la dispersion des plantes. Enfin, les connaissances anciennes des aborigènes associées aux techniques modernes de gestion sont très utiles pour la conservation de cette admirable forêt. Une attention toute particulière est apportée à son grand jardinier, le casoar, trop souvent victime des collisions routières.

Après trois voyages étalés sur plusieurs années, cette forêt reste pour nous empreinte de mystères et de beauté et les mots nous manquent toujours pour décrire ce que l'on ressent à son contact. En tout cas, nous avons été heureux d'avoir été reconnectés pour un temps à cette magnifique forêt et de participer un peu à ce « Dream Time - Temps de Rêve », notion complexe de la culture aborigène qui fait référence notamment aux relations profondément respectueuses qu'entretient ce peuple ancestral avec la Nature, comme les autres peuples « racines » du monde. Ils sont la mémoire de l'humanité et la forêt de Daintree ainsi que les dernières forêts sauvages du monde sont les mémoires végétales et animales de notre planète. ■

François et Gill Steimer

Membres de la Fondation Bruno Manser

Nos remerciements vont à Andréa, Bob, Irène et Clive notre famille australienne qui nous ont accueillis et guidés ainsi qu'à Andy et Golly du Rainforest Conservation Foundation pour leurs efforts en faveur de la reforestation. Nos remerciements vont également à Jean-Claude Génot pour la relecture de notre texte.

² Une récente étude (Carle et al. Nature 2025) montre que la forêt tropicale d'Australie émet plus de CO₂ qu'elle en absorbe...

En inTerrelation

« Étendre les branches bras, les racines pieds immobiles. Devenir l'arbre, sentir ce qu'il sent, vivre ce qu'il vit. Le vent dans la canopée, la pousse des rameaux, la montée de sève, les fleurs et les fruits. Et pourquoi pas ? Les animaux qui vont et viennent. »

Laurent Huguelit
Mère, l'enseignement spirituel de la forêt amazonienne, 2019.

→
Un chêne monumental
Quercus bumelioides
dans la forêt de nuage
au Costa Rica



Mieux comprendre les opinions pour plus de libre évolution

.....



Bien que la libre évolution progresse à la fois dans les pratiques et les mentalités, de nombreux blocages subsistent à sa mise en œuvre plus large à l'échelle du territoire. Une vaste étude menée dans le sud de la Belgique s'est penchée sur les opinions du grand public et des parties prenantes quant à la libre évolution et a permis d'identifier plus précisément ces blocages, mieux en comprendre les fondements, et apporter de nombreux éléments d'objectivation aux débats. Ces éléments sont essentiels pour fonder des politiques de libre évolution adaptées, plus légitimes et efficaces.

Bien que récemment émergé au sein des milieux de la conservation de la nature francophones, le concept de « libre évolution » s'y est rapidement imposé, offrant une alternative au « réensauvagement » ou « rewilding » passif, et ouvrant un champ fertile de nouvelles perspectives réflexives. L'idée de pro-

téger des espaces au sein desquels laisser la nature évoluer librement remonte pourtant aux prémices de la conservation de la nature ; mais l'intérêt pour la démarche se trouve ranimé par l'accumulation de connaissances sur la biodiversité liée aux stades sénescents et aux dynamiques naturelles du cycle forestier, et par la revendication sociétale accrue pour la préservation d'espaces de nature autonomes et authentiques.

Alors que les stratégies européennes semblent également nous pousser vers plus de protection stricte, et que, tout comme la France, la Wallonie dispose de vastes espaces forestiers subnaturels pouvant convenir pour ce type de protection, de nombreux freins subsistent pourtant à la mise en œuvre d'une politique de libre évolution dans les aires protégées. Ceux-ci ont fait l'objet d'une vaste étude menée par Forêt & Naturalité en collaboration avec l'Uliège (Université de Liège). Cette étude s'appuie sur une synthèse des connaissances et des expériences dans le monde, et particulière- >>>

ment en Europe, et d'une analyse quantitative et qualitative des perceptions et attentes du grand public et des parties prenantes (propriétaires, gestionnaires, filière-bois, administration, ONGs...).

Elle explore également le cadre conceptuel et le contexte historique ou institutionnel qui permettent de mieux comprendre les freins et d'imaginer les leviers adéquats. Menée dans le sud de la Belgique (Wallonie), une bonne partie des analyses, des résultats et des propositions semble toutefois applicable à un contexte européen plus large.

Plaidoyer pour plus de nature sauvage

Premier constat intéressant : la libre évolution fait bien partie du cadre conceptuel des parties prenantes et est généralement comprise par le grand public. Elle évoque l'idée de « *laisser faire* » ou de « *faire un pas de côté* ». Il s'agit également d'une « *preuve d'humilité* » devant la « *nature sauvage* ».

Notre étude démontre également qu'une grande majorité du public et des acteurs souhaitent plus de forêts en libre évolution : 76 % des citoyens interrogés sont favorables à une augmentation des surfaces en libre évolution et 80 % des parties prenantes soutiennent un objec-

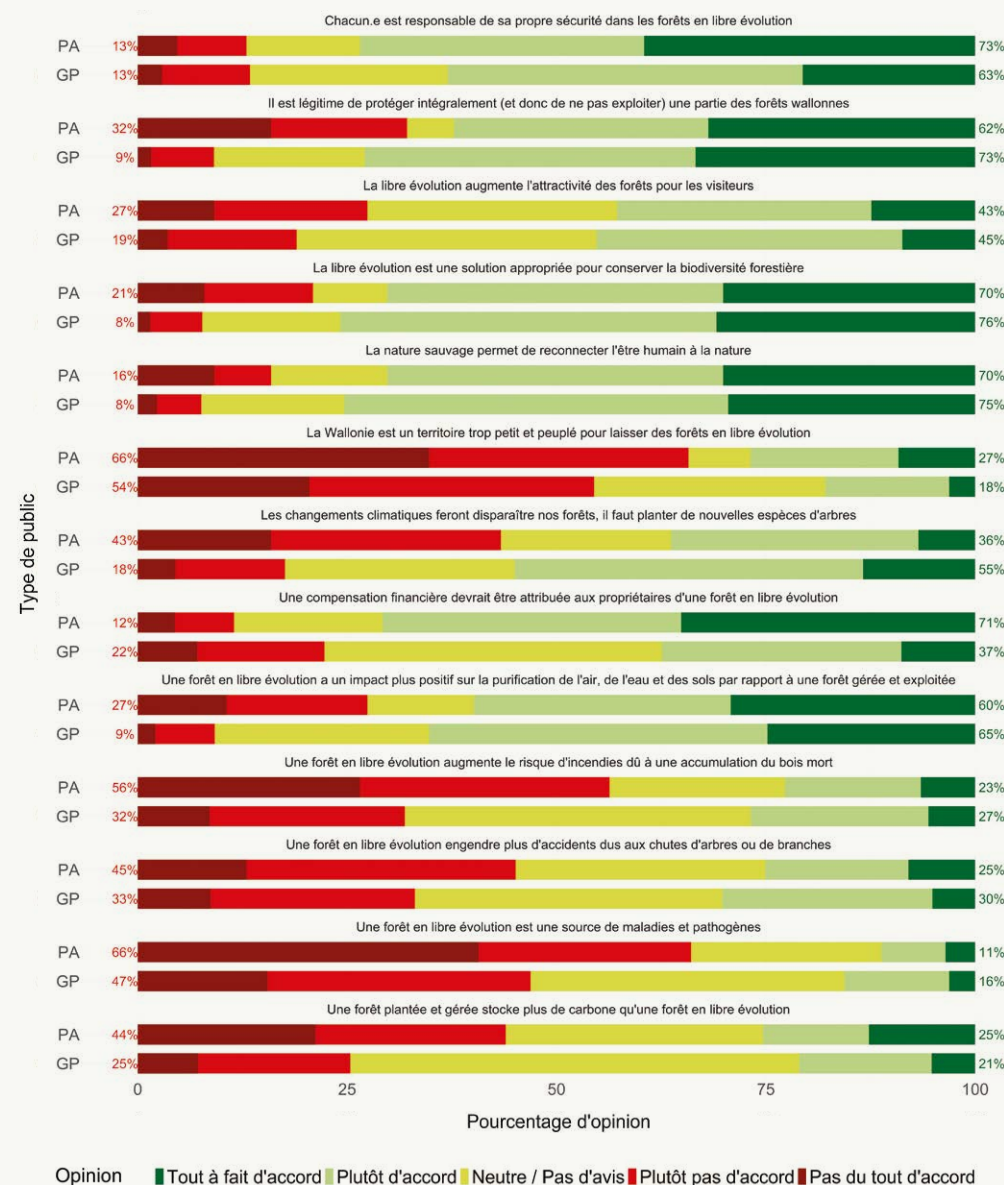
tif de plus de 5 % de forêts intégralement protégées ! Une majorité se dégage avec l'idée qu'il est « *légitime de protéger intégralement une partie des forêts* ».

De manière générale, la majorité du grand public et des parties prenantes pense que c'est une solution appropriée pour préserver la biodiversité forestière, et c'est même le premier avantage qu'ils lui reconnaissent. D'autres avantages sont également bien perçus et globalement partagés par tous : la libre évolution offre plus de place à la nature sauvage, contribue à l'amélioration de la qualité de l'environnement et à une meilleure résilience de la forêt en général, crée des espaces de reconnexion à la nature et des zones laboratoires où observer et comprendre le fonctionnement des forêts naturelles.

L'objectivation de ces opinions en faveur de la libre évolution constitue selon nous un pas important vers un débat plus apaisé et constructif sur la libre évolution. Elle permet de relativiser les idées reçues, voire fausses, inlassablement répétées par certains lobbies pour influencer le débat ou les politiques ; mieux, elle pourrait aussi permettre de débloquent un dialogue avec certaines parties prenantes en dégageant des valeurs communes et en dépassant les positions de principe.

>>>

COMPARAISON DES OPINIONS CONCERNANT CERTAINES AFFIRMATIONS



Des craintes subsistent

La crainte principale partagée par la plupart des profils reste celle de pertes économiques directes, liées à l'absence d'exploitation (ou de location pour la chasse). A cet égard, il est évident qu'un immense travail reste à faire pour objectiver le bilan économique de la libre évolution, d'abord celui des pertes (et économies) directes, puis celui du bilan des revenus indirects, incluant les services écosystémiques, dont notre étude montre qu'ils sont encore loin de convaincre ou d'être pris en compte par les parties prenantes.

Les usagers et les populations locales craignent principalement de ne plus pouvoir avoir accès à ces espaces « strictement protégés », ainsi que la réduction ou les contraintes sur leurs droits d'usage (cueillettes, bois de chauffage, chasse....).

Une partie des craintes relève donc d'un manque de connaissances ou d'information : en Wallonie ou en France, dans ses différentes nuances d'application, les espaces en libre évolution ne sont pas nécessairement fermés à la fréquentation, ni même dans certains cas exempts de chasse. Plus fondamentalement, ceci rappelle également que tout développement de la politique de libre évolution nécessitera de trouver un point d'équilibre avec certains enjeux sociaux : la constitution d'espaces de « libre évolution absolue »,



© Forêt & Naturalité

excluant tout usage ou fréquentation, rencontrera une opposition forte de la population locale et mettra probablement à mal son développement à plus large échelle.

Pas plus d'accidents ou d'incendies

Un des arguments récurrents des opposants à la libre évolution consiste en la potentielle augmentation des risques d'accidents, d'incendies ou de prolifération de pathogènes. A ce sujet, il est très intéressant de noter que ce discours ne reflète en réalité qu'une minorité des opinions : notre étude démontre que ni le grand public, ni les parties prenantes ne considèrent que la libre évolution est source de telles augmentations ; ce que confirme la littérature scientifique.

Reste la question de la responsabilité du propriétaire ou du gestionnaire en cas d'accident. L'analyse juridique que nous avons commandée sur la question de responsabilité des agents de l'administration dans les forêts publiques en libre évolution détaille comment, moyennant des précautions d'information du public et l'utilisation d'un statut adéquat, la responsabilité peut être dégagée. Ces conclusions préliminaires sont importantes, mais devraient être complétées et traduites en droit pour en consolider les bases. >>>

Nature autonome ou pilotée ?

Bien que ce ne soit pas l'opinion majoritaire, on notera aussi qu'une partie non négligeable des naturalistes, des gestionnaires et des propriétaires forestiers restent convaincus que la libre évolution a un effet plutôt négatif sur la biodiversité. Cela se traduit spécifiquement par un désamour des hêtraies. Plus marquant encore, de nombreuses parties prenantes considèrent un certain nombre d'interventions classiques de sylviculture ou de gestion active des milieux naturels (plantations, creusement de mares, pose de nichoirs...) comme compatibles avec les espaces protégés en libre évolution !

On comprend que c'est aussi (et peut-être avant tout ?) la peur de la perte de contrôle et de légitimité qui caractérise la réticence des parties prenantes quant à la libre évolution. Cette voie requiert par essence de faire plus confiance à la nature et de lui laisser son autonomie, de cesser de croire



© Forêt & Naturalité

que l'action humaine est nécessaire ou plus positive que l'inaction, et de renoncer à dominer le moindre espace naturel. La perte du sentiment de l'action positive se double, chez les techniciens gestion-

naires (forestiers ou naturalistes), d'une perte d'autorité ou du crédit associés à leur statut d'expert.

Multiple facteurs, multiples blocages

Il n'est pas possible de détailler l'ensemble des résultats de l'étude, notons simplement que de nombreux facteurs explicatifs ont été testés, certains se révélant très intéressants pour la compréhension fine des opinions du public et des parties prenantes (sources d'information, valeurs socio-culturelles...) et des nombreux éléments de blocages identifiés (cognitifs, normatifs, organisationnels, institutionnels...).

Divers apports concrets de l'étude peuvent encore être mentionnés : étude bibliographique et juridique, et formulation d'une proposition de

cadre réglementaire pour la libre évolution. Le manque de clarté ou de cohérence du cadre réglementaire ou des instructions en matière de politique forestière et d'aires protégées génère en effet de l'incertitude

et complique inutilement les rapports entre acteurs de la société civile, entre eux et avec l'administration.

Dans l'ensemble, cette étude permet de progresser vers la construction de scénarios crédibles et socialement acceptables pour une plus large mise en œuvre de la libre évolution au sein des territoires. Bien qu'encourageantes et concrètes, les recommandations développées dans l'étude ne pourront se révéler utiles qu'à condition qu'elles soient prises en compte par les politiques, l'administration et les parties prenantes. ■

Sébastien Carbonnelle,
Sébastien Lezaca-Rojas
et Coline Drapier
Forêt & Naturalité

Référence de l'étude :

https://foret-naturalite.be/wp-content/uploads/2025/04/Foret_Naturalite_Perceptions_Libre_Evolution-Rapport_synthetique_WEB.pdf

À ne pas rater !

→ La libre évolution sur le site du comité français de l'UICN.

[Lien](#)



← Un rapport de l'ULiège et Gembloux Agro-Bio Tech sur l'importance du bois mort pour des forêts plus résilientes.

[Lien](#)



← Rencontres organisées par les Journalistes-écrivains pour la nature et l'écologie le 8 janvier 2026 « François Terrasson penseur radical de la nature ».

[Lien](#)

À travers
le temps...

1995 1999

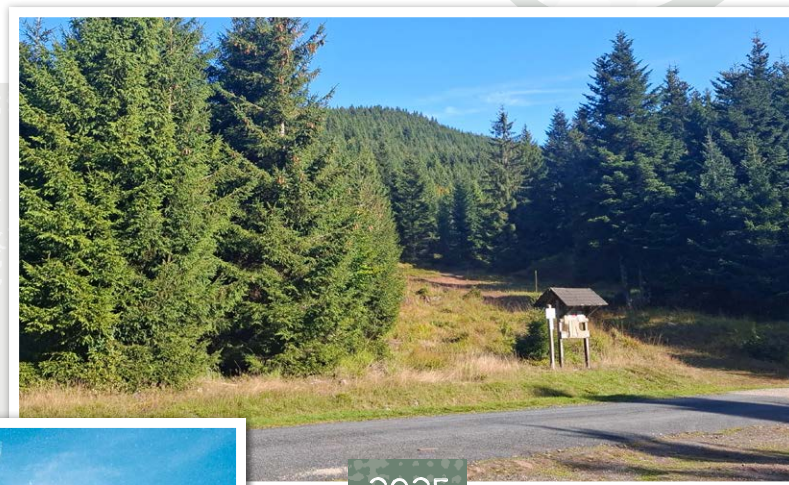
2025

→ Pessière artificielle Col de Prayé (Vosges)



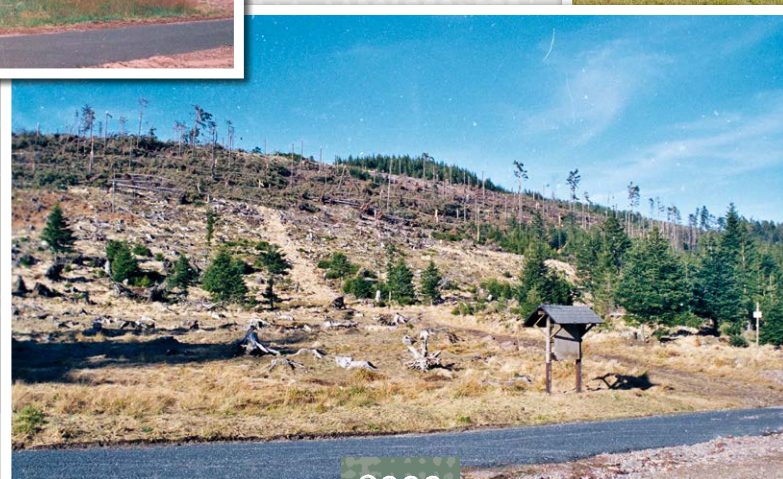
© Tétrarchives

1995



© Tétrarchives

2025



© Tétrarchives

2000

La même pessière
rasée par la
tempête LOTHAR
de 1999 en 2000

25 ans après,
la forêt s'est reconstituée
naturellement ; mais
l'épicéa, essence introduite
et problématique dans les
Vosges, reste dominant
(Jean Poirot)

FORÊTS SAUVAGES

Fonds pour la naturalité des écosystèmes

Notre objectif

Redonner aux écosystèmes naturels toutes leurs potentialités. La forêt libre et sans entretien apporte gratuitement des bienfaits inestimables à l'humanité :

- limitation de l'effet de serre ;
- régulation du cycle de l'eau ;
- épuration de l'eau et de l'air ;
- formation de sols ;
- diminution de l'érosion ;
- riche biodiversité ;
- lieux de ressourcement et d'inspiration artistique...

Nos actions

Afin de permettre la préservation des écosystèmes à fonctionnement naturel, nous nous engageons à :

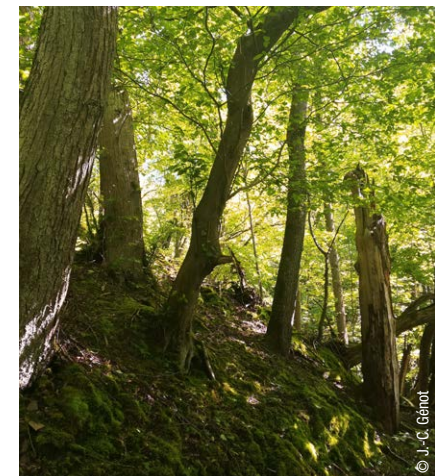
- promouvoir la naturalité à tous les niveaux ;
- éditer un périodique trimestriel diffusé par voie électronique, *Naturalité*, la lettre de Forêts Sauvages ;
- protéger de façon intégrale des surfaces forestières conséquentes par la maîtrise foncière...

Faites un geste pour les forêts sauvages : Offrez quelques mètres carrés de naturalité !

Faites un don à *Forêts Sauvages*, et nous nous engageons à reverser l'intégralité des sommes reçues pour l'acquisition de forêts et de milieux naturels à fort potentiel de naturalité. Ainsi acquises, ces surfaces auront la meilleure des protections qui soit : la maîtrise foncière pour une libre expression de la nature.

Première « réserve » de *Forêts Sauvages*, la forêt du Bruchet (Haute-Loire), qui n'a pas connu d'exploitation depuis plus de 60 ans, poursuivra en toute sérénité son évolution spontanée. Cette acquisition a été possible grâce à la générosité de son ancienne propriétaire et d'un partenariat avec la Société Nationale de la Protection de la Nature.

Forêts Sauvages travaille actuellement à l'achat de forêts aux diversités biologiques remarquables. Et dont seule la maîtrise foncière pourra permettre la pérennité.



Nous avons besoin de vous !

Un reçu fiscal vous sera adressé dès réception de votre contribution.

Il vous permettra de bénéficier d'une exonération fiscale de 66 % du montant de votre don.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Adresse mel :

Je fais un don de € à **FORÊTS SAUVAGES** afin de permettre à celle-ci, l'acquisition de forêts ou milieux naturels qui seront laissés en libre évolution.

Date : Signature :

Bulletin à adresser à : Forêts Sauvages, 4 rue André Laplace. 43000 Le Puy-en-Velay.

